



Paris, le 31 mai 2016

## *Communiqué*

# ***Loi d'adaptation de la société au vieillissement***

## ***Plus de 5 millions d'euros supplémentaires pour venir en aide aux départements dans la mise en place des conférences des financeurs***

Les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, fédèrent les acteurs dans chaque département pour programmer et coordonner les dépenses en matière de prévention de la perte d'autonomie, afin d'avoir une action plus efficace et une réponse adaptée à la réalité du terrain.

Leur déploiement se fait actuellement à l'issue d'une phase de préfiguration débutée dès 2015 dans 24 territoires. Elles ont bénéficié d'un concours financier de 102 millions d'euros versé le 19 avril.

Pascale Boistard annonce soutenir l'ensemble des départements volontaires par le déblocage de crédits d'ingénierie, complémentaires aux 102 millions d'euros de financements prévus pour les conférences des financeurs en 2016, à hauteur de 60 000 euros pour les territoires non préfigureurs et 30 000 euros pour les territoires préfigureurs.

Cela représente une enveloppe supplémentaire de 5,58 millions d'euros, pour 81 départements non préfigureurs et 24 départements préfigureurs.

La mise en œuvre de cette mesure s'appuiera sur une convention type, prévoyant l'utilisation de la subvention pour contribuer à l'ingénierie de mise en place de la conférence des financeurs sur les aspects suivants :

- élaboration du diagnostic des besoins des personnes âgées et de leurs aidants ;
- recensement des initiatives locales ;
- définition d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention ;
- définition des modalités de mise en œuvre du programme ;
- définition des modalités de pilotage du programme.

Un acompte de 60 % sera versé à la signature et le solde à la réception d'une attestation d'engagement financier des frais d'ingénierie.

Pascale Boistard se rendra le 1<sup>er</sup> juin 2016 à Nancy à la journée d'échange organisée par la CNSA dans le cadre de son appui au déploiement des conférences des financeurs, réunissant les 10 départements de la région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne : Ardennes (08), Aube (10),

Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88).

Cette journée sera l'occasion de mettre en avant les travaux réalisés par la Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la préfiguration et de permettre un échange de pratiques entre les départements représentés.

**Contact presse :**

*Cabinet de Pascale Boistard - 01 40 56 75 78 – cab-pa-presse@sante.gouv.fr*